

Chapitre 4

La vie morale, un cheminement de croissance ou de déclin

Sommaire

4.1	La personne que je deviens par mon action : les vertus	70
4.1.1	Les vertus cardinales	71
4.1.2	Les vertus théologiques	72
4.1.3	Les vertus correspondent à ce que nous sommes	73
4.2	La dynamique de la conscience morale	74
4.2.1	Le sanctuaire intime où la voix de Dieu se fait entendre	75
4.2.2	Être présent à sa conscience	76
4.2.3	conscience et vérité	77
4.2.4	soumission ou objection de conscience — le rapport aux autorités	79
4.2.5	la conscience qui doute et la conscience erronée	81
4.2.6	Conscience et vie de foi	85
4.3	Gradualité et pédagogie divine	85
4.3.1	La loi de gradualité et le Synode de 1981 sur la famille	86

4.1 La personne que je deviens par mon action : les vertus

Lorsqu'on pense à une vie bien menée, on imagine une vie basée sur des *valeurs*. On parlera des valeurs de la fidélité, de la famille, de la générosité, de la tolérance, de la spiritualité. Mais comment vivre selon ces valeurs ? Comment les réaliser ? C'est ici qu'interviennent les vertus. Beaucoup de gens ont des valeurs mais ne parviennent pas à les vivre, car ils manquent de vertus, ils manquent de ces forces intérieures qui leur sont nécessaires pour surmonter les faiblesses de toute personnalité. Alors ils ne parviennent pas à être les citoyens qu'ils désirent être, car il leur manque la vertu de justice. Ils voudraient être de bons parents, ils ont la valeur de la famille, mais ils manquent de la vertu de maîtrise de soi, de sorte que les renoncements qu'exige la vie de famille leur paraissent amers. Les valeurs sont de belles pensées. Mais ce sont les vertus qui permettront de les accomplir et de le faire joyeusement. Alors, que sont les vertus ?

En pratiquant des actes bons, la personne acquiert une sorte de *virtuosité morale*, qui favorise l'accomplissement d'autres actes bons, y compris dans des situations plus difficiles que celles qui ont fait émerger cette virtuosité. Pour désigner cette virtuosité morale, la philosophie parle, depuis les Grecs, de *vertu*.

Le sujet se forme par ses choix, réalisés dans son action. Cet engagement de notre intériorité dans l'action nous transforme. Ce que je fais me fait. Ainsi, le bien façonne celui qui le fait et le transforme en *être bon*. C'est ici qu'intervient la vertu, qui est le fruit de la *répétition d'actes nobles et positifs* que nous posons dans notre existence¹. C'est le résultat d'un travail positif sur soi-même. Un acte vertueux ne donne pas la vertu, mais la répétition crée l'habitus, une disposition stable sur laquelle on peut compter. Ce travail sur soi concerne à la fois les passions, la volonté et l'intelligence. Il les mobilise ensemble, ce qui évite d'être ou sentimentalistes, ou volontaristes, ou rationalistes. En retour, plus je suis vertueux, plus je deviens

¹Cf. Alexandre Havard, *Le leadership vertueux*, émission radio.

capable d'actes bons. Et cela me correspond réellement : au lieu de brimer les passions humaines ou de tenter de les extirper, la vertu les cultive en ce qu'elles ont de véritablement humain.

Lorsque ce travail positif est négligé, le processus inverse conduit comme par une pente spontanée vers l'enracinement des *vices*, qui pourrissent l'intériorité par la répétition d'actes mesquins, lâches et négatifs.

Considérer la morale à partir de ce « talent » moral permet de déplacer l'accent de l'acte vers le *sujet* et toutes ses potentialités. Le sujet bon est celui qui a laissé se développer en lui une *familiarité avec le bien* qui l'a transformé en profondeur au point de le marquer dans ce qu'il est en lui-même :

il est indispensable qu'il existe une sorte de « connaturalité » entre l'homme et le bien véritable. Une telle connaturalité s'enracine et se développe dans les dispositions vertueuses de l'homme lui-même : la prudence et les autres vertus cardinales, et d'abord les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité. C'est en ce sens que Jésus a dit : « Celui qui fait la vérité vient à la lumière » (Jn 3, 21)².

Dans la Bible on ne parle pas de vertu et d'homme vertueux, mais on évoque « les justes » pour parler de ceux dont l'être a été façonné par le bien qu'ils faisaient. Pour retrouver son originalité, la morale chrétienne devrait redevenir une morale des vertus.

4.1.1 Les vertus cardinales

Les anciens Grecs ont identifié 4 vertus de bases, correspondant aux grands dynamismes de l'être humain. Ces vertus sont donc interconnectées, et l'absence d'une vertu empêche la marche de la personne.

– **La prudence.** Ce n'est pas être prudent, mais la capacité à prendre la bonne décision, en ayant compris ce qui est en jeu et les capacités des acteurs en présence. Cela n'a pas à voir avec l'efficacité ou le politiquement correct, mais avec la vérité de la situation et des valeurs en présence. C'est une vertu de l'intellect pratique. On l'appelle aussi sagesse pratique.

²JEAN-PAUL II, *Veritatis splendor*, Lette encyclique, 6 août 1993, N° 64.

– **Le courage.** Une fois prise la bonne décision, le courage est la capacité de garder le cap, quelles que soient les pressions, les émotions, la rumeur. Le courage a à voir avec l'audace. C'est une vertu de la volonté, de l'appétit rationnel. Les bonnes décisions provoquent toujours de l'opposition.

– **La maîtrise de soi.** On l'appelle aussi tempérance. Elle est nécessaire parce que nous avons des passions et ces passions ont besoin d'être dirigées par la maîtrise de soi, pour ne pas nous écarteler et nous faire tourner en rond. Loin de vouloir détruire ou suspendre les passions, nous cherchons à utiliser l'énergie des passions dans la poursuite du vrai bien. Il y a une forme de colère qui, canalisée, peut s'allier au courage. La peur aide à comprendre qu'il y a un danger. La maîtrise de soi permet de faire ce que nous devons faire maintenant, plutôt que ce que nous aurions aimé faire ou ce qui nous rassure. Elle permet aussi de se concentrer sur les choses importantes plutôt que seulement sur les choses urgentes. Elle a à voir avec l'amour véritable de soi.

– **La justice.** La justice est la vertu de l'être humain comme être social. La justice est la vertu qui nous permet de donner à chacun ce qui lui est dû. C'est la capacité de toucher les cœurs, de dire la vérité, d'être dans la simplicité et la sincérité, dans l'empathie, l'amitié, la chaleur humaine... à chacun selon son dû, c'est à dire selon ce qui lui revient en raison de son être et de son agir. La justice permet de s'investir pour le bien commun. Il est impossible de construire une société juste sans citoyens justes. C'est l'illusion de notre époque³.

4.1.2 Les vertus théologiques

Aux grandes vertus naturelles, la réflexion chrétienne a ajouté trois grandes dispositions intérieures à la vie avec Dieu, trois capacités à mener sa vie en accord avec les dons de Dieu. Ce sont les vertus théologiques, appelées ainsi car elles ont Dieu « pour origine, pour motif et pour objet⁴ ».

Nous ne les voyons pas comme la cerise sur le gâteau, mais comme la

³Je tire tout cet enseignement concret sur les vertus des interventions d'Alexandre Havard lors de ses séminaires de « leadership vertueux ». On en trouve en français et en anglais sur le net. Voir par exemple la playlist youtube intitulée simplement « Alexandre Havard », de SOS Éducation (vinuno16).

⁴Catéchisme de l'Église catholique, (CEC), N° 1812.

base de la vie morale, dans laquelle les vertus cardinales s'enracinent et trouvent leur pleine mesure. Elles sont un don de Dieu, et il faut les lui demander. Elles donnent d'agir d'une manière vraiment originale et inspirante au milieu d'un monde qui ignore Dieu.

– **La foi.** Par la foi, j'accueille ce que Dieu m'a révélé de lui-même, de son amour, de son intention de sauver l'humanité et des moyens qu'il a pris pour cela. Je prends cela comme le cadre dans lequel s'exerce mon intelligence et ma volonté.

– **L'espérance.** Par l'espérance, je m'ancre dans ce que Dieu promet et je règle mon action en fonction de cela. J'ose prendre des risques aujourd'hui en fonction de la fidélité de Dieu, et en définitive en fonction de la vie éternelle.

– **La charité.** La charité est l'amour diffusé par Dieu lui-même dans notre cœur. Par elle, je peux aimer comme Dieu. Et j'aimerai de plus en plus comme Dieu.

4.1.3 Les vertus correspondent à ce que nous sommes

Nous avons parlé de la vie morale comme d'un art : l'art de s'orienter vers le bien véritable au milieu des difficultés de la vie concrète, des situations plus ou moins claires, des alternatives les plus compliquées. Et nous avons comparé les vertus avec cette *virtuosité* qu'acquiert celui qui pratique un instrument de musique. Nous aurions pu utiliser d'autres comparaisons, comme celle de l'artisan qui possède bien son métier. Pourtant la vertu est plus encore que ce savoir-faire moral ; car elle est *en connexion avec notre intériorité et la structure même de notre être*.

Prenons un exemple pour le comprendre, celui de la vertu de justice. Agir de façon juste, c'est se rapporter aux autres en leur attribuant ce qui leur est dû. Chacun peut acquérir une sorte d'expertise intérieure en matière de justice, à force de poser envers les autres des actes où il saura se départir de considérations parasites comme l'intérêt propre et l'égoïsme mais aussi la flatterie et la peur, ou le simple désir de tranquillité. Par la vertu de justice, je deviens juste quel que soit le bien auquel je dois renoncer pour être juste, quelles que soient les gesticulations et menaces de celui qui veut obtenir ce qui ne lui est pas dû, quel que soit aussi le trouble

qu'une situation obscure peut générer en moi. Mais cette vertu de justice est plus que l'expertise du pianiste ou du maçon, car la justice correspond à une attente profonde en moi, à la différence du piano sous la virtuosité du pianiste ou du mur de briques édifié par l'excellent maçon. Cette attente profonde se manifeste déjà chez le petit enfant, qui réagit instinctivement à une situation injuste qui le touche.

La vertu *épanouit* donc *une disposition intérieure de l'être humain*, une de ces dispositions qui le rendent véritablement humain. L'œuvre des vertus sera de nous faire *devenir un être bon* en jouant de toutes les ressources de notre être. Bien sûr, Dieu nous a créés bons. Mais c'est la bonté d'un jardin, où tout peut pousser. Et nous constatons que les vices prolifèrent comme les mauvaises herbes : il suffit de laisser les choses aller, de ne plus faire d'effort, et voilà notre vie incapable de porter du fruit. Les vertus sont comme les arbres fruitiers ou les légumes : elles ont besoin de soin pour grandir et pour occuper le terrain.

4.2 La dynamique de la conscience morale

La conscience est au centre de l'éthique. En un mot, l'homme doit toujours agir selon sa conscience. Pourquoi cela ? Qu'est-ce que la conscience morale ? C'est ce qu'il nous faut explorer soigneusement car il y a beaucoup de méprises sur le sujet. La conception contemporaine de la conscience et de la liberté de conscience risque toujours d'en faire le piédestal de l'affirmation d'un moi isolé de tout le reste, qui affirme seulement sa volonté propre. Pourtant l'authentique conscience morale est éminemment relationnelle, elle arrache aux pentes égoïstes du moi car elle est ouverture aux autres et à l'Autre.

On présente souvent la conscience comme ce qui permet de se distancer de la loi morale et d'agir autrement qu'elle ne le requiert. Pourtant, c'est la même voix de Dieu qui se fait entendre dans la conscience et dans la loi morale. C'est la voix de l'appel de Dieu, qui ne veut pas laisser ses enfants errer.

4.2.1 Le sanctuaire intime où la voix de Dieu se fait entendre

En première approximation on pourrait dire que la conscience est le lieu de la relation personnelle entre l'âme humaine et Dieu.

Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur ... C'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme. La conscience est le centre le plus intime et le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre.⁵

Dans cette formulation du concile Vatican II, on parle à la fois de *voix* et de *loi*⁶. Ces deux notions sont situées dans un moment particulier, le « moment opportun », c'est-à-dire le moment où la question de l'agir se pose. Parler de la conscience dans ces deux termes est un héritage que nous devons au cardinal John Henry Newman, pasteur anglican éminent, devenu catholique en 1845, à l'âge de 44 ans, et qui marquera profondément la pensée de l'Église catholique au XX^e siècle. On a pu dire de Newman qu'il était « l'Augustin des temps modernes ». Il a été canonisé en 2019. Sa théorie de la conscience est la meilleure réflexion qui ait été faite sur ce sujet.

La conscience est une loi de notre esprit, mais qui dépasse notre esprit, qui nous fait des injonctions, qui signifie responsabilité et devoir, crainte et espérance ... Elle *n'est pas un égoïsme clairvoyant, ni un désir d'être conséquent avec soi-même*, mais la messagère de Celui qui, dans le monde de la nature comme dans celui de la grâce, nous parle à travers le voile, nous instruit et nous gouverne. La conscience est le premier de tous les vicaires du Christ⁷.

⁵CEC, N° 1776, citant le CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, 7 décembre 1965, N° 16.

⁶Il semble que ces deux termes, parfois inutilement opposés comme deux courants de la théologie morale, sont l'écho de ce que les médiévaux appelaient d'une part la syndérèse et d'autre part la conscience. Voir par exemple Bernard BAERTSCHI, *art. Sens moral*, dans : *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, sous la dir. de Monique CANTO-SPERBER, t. 2, Paris : Puf, Quadrige, 2004, p. 1759 au sujet de la doctrine de saint Bonaventure.

⁷John-Henry NEWMAN, *Certain difficulties felt by Anglicans in catholic teaching, considered in a letter to the Duke of Norfolk*, t. II, 1874, p. 5.

Pour Newman la conscience est à la fois un sens moral et un sens religieux :

— **Sens moral** : la conscience est un sens du bien, comme on peut aussi avoir un sens du beau. Ce n'est pas seulement un sentiment moral mais une sorte de loi intérieure très profonde, un « élément originel au dedans de nous »⁸ qui exerce sur nous une autorité. À cette étape, on remarque que la perception du bien et du mal varie pourtant d'un individu à l'autre. Le sens moral doit être formé et affiné en chacun. C'est le travail de l'éducation. En obéissant à cette loi intérieure du bien et du mal nous progressons dans l'expertise de la science des mœurs.

— **Sens religieux** : la conscience implique une relation entre l'âme et une autorité qui la transcende, un Être supérieur. C'est cette relation qui donne à la conscience son autorité sur nos comportements. Newman voit une trace de ce sens religieux, de cette autorité qui vient d'au-delà de nous, dans le sentiment qui s'empare de nous lorsque nous avons suivi ou trahi notre conscience, un sentiment qui nous fait percevoir que nous ne sommes pas seul, un sentiment semblable à celui qui s'empare de nous quand nous avons réjoui ou trahi un ami très cher.

Ainsi il y a en nous un acte mental — au même titre que l'acte de mémoire ou l'acte de raisonnement — qui est à la fois un *sens du bien et du mal* (assimilé à la « voix ») et une *obligation intérieure* (comme une « loi »). Si la perception du bien et du mal varie d'un individu à l'autre⁹, l'injonction de faire le bien et d'éviter le mal est commune à tous.

4.2.2 Être présent à sa conscience

Une conviction catholique est que chacun doit suivre le bien tel que sa raison le lui propose dans sa conscience¹⁰. C'est en suivant le bien comme la raison le comprend que la volonté sera bonne. En effet c'est par sa raison et sa volonté que l'homme est le maître de ses actes, qu'il est capable d'un agir authentiquement libre et humain¹¹. La raison et la volonté sont les deux

⁸John-Henry NEWMAN, *Sermons universitaires*, IV, § 6, p. 59-60.

⁹Par exemple Pierre peut penser que, dans certains cas, le mensonge est moralement licite, alors que Paul soutiendra, au contraire, que le mensonge est toujours un mal et ne peut jamais être autorisé.

¹⁰THOMAS D'AQUIN, *Somme Théologique*, Ia-IIae, Qu.19 a.3.

¹¹*Ibid.*, Ia-IIae, Qu.1 a.1.

moyens que Dieu a donnés à l'homme pour se guider lui-même. Au nom du grand don de la liberté, chacun est *tenu* d'agir selon sa conscience. C'est ainsi que s'exprime son éminente *dignité*.

Nous verrons jusqu'où cette injonction peut aller. Remarquons déjà que cette nécessité de suivre sa conscience rend d'autant plus important que chacun soit assez présent à lui-même pour entendre et suivre la voix de sa conscience. Il y a là une requête d'intériorité, d'autant plus nécessaire que la rapidité de la vie nous expose souvent à nous soustraire à toute réflexion, examen ou retour sur soi¹² :

Fais retour à ta conscience, interroge-la ... Retournez, frères, à l'intérieur et en tout ce que vous faites, regardez le Témoin, Dieu. (S. Augustin, *ep. Jo.* 8, 9)

4.2.3 conscience et vérité

La conscience est un exercice de la *raison* concernant les *actes* (raison pratique) ; c'est un *jugement* intérieur par lequel la personne reconnaît la qualification morale de ce qu'elle fait. S. Thomas dira qu'elle est « l'application de la science aux actes »¹³. On peut dire que la conscience est « l'acte de la raison visant à la vérité des choses »¹⁴. Cette conception de la conscience est très dissidente par rapport à une notion vague de conscience qui se répand de plus en plus :

Dans la phase actuelle de sécularisation appelée post-moderne et marquée par des formes discutables de tolérance, croît non seulement le refus de la tradition chrétienne, mais on se méfie également de la capacité de la raison à percevoir la vérité, on s'éloigne du goût de la réflexion. Selon certains, la conscience individuelle, pour être libre, devrait même se défaire aussi bien des références aux traditions que des références fondées sur la raison. Ainsi, la conscience, qui est l'acte de la raison visant à la vérité des choses, *cesse d'être lumière et devient une simple toile de fond sur laquelle la société des médias projette les images et les impulsions les plus contradictoires*. Il

¹²cf. CEC, N° 1779.

¹³THOMAS D'AQUIN, *Somme Théologique*, Ia-IIae, Qu.19 a.5.

¹⁴BENOÎT XVI, *Discours aux participants à la XIII^e assemblée générale de l'Académie pontificale pour la vie*, 24 février 2007.

faut rééduquer au désir de la connaissance de la vérité authentique, à la défense de la liberté de choix face aux comportements de masse et aux attraits de la propagande, pour nourrir la passion de la beauté morale et de la clarté de la conscience.¹⁵

Si on veut donner à la conscience toute sa valeur pour la conduite de nos actes, il faut sans hésiter écarter cette « contrefaçon » de la conscience que Newman appelle le « droit de la volonté propre », volontiers substitué à la conscience. Newman relève que quand il s'agit des « droits de la conscience », au sens populaire du terme, on évoque le pouvoir de « penser, parler, écrire, et agir selon son propre jugement, sans référence aucune à Dieu » en étant « son propre maître en toute chose » et en ne « demandant l'avis de personne »¹⁶. Dans ce cas, l'homme invoque sa conscience pour se donner le droit de faire ce qu'il veut quand il veut. Dans une formule bien frappée, Newman rappelle cependant que « *la conscience a des droits parce qu'elle a des devoirs* ». Il s'agit de respecter notre nature, notre dignité humaine, et de ne pas nous couper de ce Dieu qui nous a créés à son image. C'est grâce à son lien avec la vérité — et finalement avec Dieu, qu'il soit reconnu ou pas — que la conscience acquiert valeur, dignité et force.

Ce lien avec la vérité se traduit aussi par le mot jugement : la conscience « se manifeste par des actes de “jugement” qui reflètent la vérité sur le bien, et non comme des “décisions” arbitraires »¹⁷.

La formation d'une conscience vraie et droite est une entreprise difficile et délicate mais incontournable¹⁸. Dans l'enseignement de Benoît XVI, l'appel à la conscience vient avec l'appel à obéir à la vérité et avec la confiance dans les capacités de la raison à comprendre les chemins que Dieu a placés dans l'être. « S'il y a liberté de conscience, c'est pour la vérité ». Nous vivons à une époque formidable, où nous devons retrouver le sens de tous ces choix que jadis l'on faisait en étant porté par la société ou que la société faisait pour nous — pour le meilleur et pour le pire. Il y a là un énorme défi, car ils sont nombreux ceux qui ne cherchent pas le sens profond des choix qui se présentent à eux mais suivent seulement une vague intuition

¹⁵ BENOÎT XVI, *Académie pontificale pour la vie, XIII^e assemblée, art. cit.*

¹⁶ NEWMAN, *Difficulties of Anglicans*, II, p. 250.

¹⁷ JEAN-PAUL II, *Veritatis splendor*, N° 61.

¹⁸ Geneviève MÉDEVIELLE, « La loi naturelle selon Benoît XVI », dans : *Études*, 4103 (mars 2009), p. 353-364, p. 359.

ou leur volonté propre déconnectées de la recherche patiente et courageuse de la vérité. Une des grandes missions des éducateurs consiste à éveiller les intelligences au sens véritable des actes humains.

4.2.4 soumission ou objection de conscience — le rapport aux autorités

La conscience est une instance *personnelle*. La dignité de chacun exige de lui qu'il agisse selon sa propre conscience, autant que sa liberté le permet. Jamais on ne devrait se retrouver dans l'état d'esprit de Hermann Goering déclarant « Je n'ai pas de conscience ; ma conscience, c'est Adolphe Hitler »¹⁹, ou d'Adolf Eichmann répondant à ceux qui l'accusaient d'avoir avec zèle mis en œuvre l'extermination des Juifs : « qui suis-je pour juger, alors que tous ceux qui sont autour de moi pensent qu'il est bien de tuer des innocents ? »²⁰

L'exigence humaine d'agir selon sa conscience oblige les organes de pouvoir à respecter *ce droit de l'homme*. C'est le droit à l'objection de conscience. Plusieurs fois ces dernières années le Saint-Siège a eu l'occasion de demander que ce droit soit sauvegardé, notamment autour de toutes les questions qui ont trait au caractère sacré et inviolable de la vie humaine²¹.

¹⁹Affirmation de Hermann GOERING, cité en Th. SCHIEDER, Hermann RAUSCHNING, *Gespräche mit Hitler, als Geschichtsquelle*, Opladen 1972, p. 19, note 25. Voir Joseph RATZINGER, « Discours à l'occasion du centenaire de la mort du cardinal John Henry Newman », Rome, 38 avril 1990, note.

²⁰Cela vaut la peine de rapporter ces propos de Hannah Arendt au sujet de cette phrase qui emballait tant de monde : « *Qui suis-je pour juger ?* [...] Il existe dans notre société une peur très répandue de juger qui n'a rien à voir avec le "Ne juge pas si tu ne veux pas être jugé" biblique, et si cette peur s'apparente à la crainte de "jeter la première pierre" elle est vaine. Car derrière cette réticence à juger se cache le soupçon que personne n'est un agent libre, et donc le doute que quiconque soit responsable ou qu'on puisse attendre de lui qu'il réponde de ce qu'il a fait. Au moment où se posent les problèmes moraux, même en passant, celui qui les aborde sera confronté à cet effrayant manque de confiance en soi et donc de fierté, ainsi qu'à une forme de fausse modestie en vertu de laquelle en disant "Qui suis-je pour juger ?" on veut en réalité dire : "Nous sommes tous pareils, tous aussi mauvais, et ceux qui essaient ou prétendent essayer d'être un peu convenables sont ou des saints, ou des hypocrites ; dans les deux cas ils devraient nous laisser". » (Hannah ARENDT, *Eichmann à Jérusalem, Rapport sur la banalité du mal*, Gallimard, 1964).

²¹Par exemple JEAN-PAUL II, Encyclique *Evangelium vitae*, 25 mars 1995, N° 74 : « L'introduction de législations injustes place souvent les hommes moralement droits en face

Dans des régimes totalitaires, l'Église a également appelé à l'objection de conscience de la part des forces armées, comme dans cet appel de Monseigneur Romero, l'archevêque de San Salvador, à la veille de son assassinat en 1980 :

Je veux faire un appel particulier aux hommes de l'armée et plus concrètement aux bases de la garde nationale, de la police et des casernes. Frères, vous êtes du même peuple que nous et vous tuez des paysans, nos frères. Face à l'ordre d'un homme qui commande de tuer, c'est la loi de Dieu qui doit prévaloir, qui dit : tu ne tueras pas. Aucun soldat n'est obligé d'obéir à un ordre contre la loi de Dieu. Personne n'est tenu d'accomplir une loi immorale. Au nom de Dieu et au nom de ce peuple souffrant, dont les gémissements montent chaque jour jusqu'au ciel, je vous supplie, je vous ordonne : au nom de Dieu, cessez la répression.

L'appel à la conscience met aussi en jeu l'*autorité de l'Église* elle-même. Dans beaucoup de polémiques autour de lois morales formulées par l'autorité de l'Église, des théologiens ont utilisé l'argument de la conscience d'une façon qui a pu donner l'impression que la conscience permettait de se soustraire à une loi jugée trop dure. Au lieu d'une loi intérieure qui cherche l'harmonie avec la vérité soulignée par la loi morale, la conscience devient chez beaucoup de chrétiens une instance qui valide ou invalide la loi morale dans une situation donnée ²². Et finalement on a la désagréable impression

de difficiles problèmes de conscience en ce qui concerne les collaborations, en raison du devoir d'affirmer leur droit à n'être pas contraints de participer à des actions moralement mauvaises. Les choix qui s'imposent sont parfois douloureux et peuvent demander de sacrifier des positions professionnelles confirmées ou de renoncer à des perspectives légitimes d'avancement de carrière ».

²²C'est ainsi qu'on peut voir des philosophes comme Jean-Michel Longneaux évoquer « deux voies de l'agir chrétien » et dessiner une opposition entre obéissance à la loi et écoute de la conscience, une opposition qui est présentée comme une légitime diversité, comme pour éteindre l'interpellation que l'une adresse à l'autre. On dira alors que le Concile Vatican II a promu la conscience tandis que l'encyclique *Veritatis splendor* en a restreint l'application en parlant de l'obéissance à la loi. En pratique, il est vrai que la conscience doit toujours se demander si cette loi morale s'applique ici et maintenant à cette situation. Il y a bien des cas où la personne peut juger que la loi n'est pas encore applicable intégralement dans sa situation, qu'il y a d'abord d'autres choses à mettre en place (c'est ce qu'on appelle la loi de gradualité). Mais il y a des situations d'urgence, comme l'euthanasie, où on ne peut invoquer cette éventualité de progrès ; après la mort c'est difficile de progresser.

que la conscience peut servir de joker lorsque la loi morale paraît demander trop.

Cela vaut la peine d'entendre Newman au sujet de cette fausse alternative entre loi et conscience. Newman l'aborde en 1875 dans une polémique avec un anglican au sujet de l'autorité morale du magistère, réduit à la figure du pape. Newman défend la conscience en décrivant ce qu'elle est dans le dessein du Créateur et il rappelle que c'est précisément la « raison d'être » du pape que « défendre la conscience »²³. Avec un humour très *british*, Newman note que si, dans un dîner, il était obligé « de porter un toast à la religion », il boirait « à la santé du pape » — ou plutôt « à la conscience d'abord, puis seulement, au pape »²⁴. Pourquoi ? Parce que le pape ne peut défendre autre chose que ce que Dieu lui a révélé sur la dignité de la personne humaine, créée « à l'image de Dieu » (Gn 1, 26). Il le redira encore : « la défense de la loi morale et de la conscience est la "raison d'être" du Pape »²⁵.

Ainsi, l'autorité morale dans l'Église est au service de la dignité de l'homme, dignité dont la conscience personnelle est à la fois la gardienne et une expression originale. La conscience et le pape travaillent dans le même sens. Cette conviction pourra servir de guide à notre interprétation de la loi morale.

4.2.5 la conscience qui doute et la conscience erronée

La personne doit suivre sa conscience. Cette responsabilité n'est pas toujours facile à assumer, car toutes les situations ne sont pas claires, ni en elles-mêmes ni dans l'écho qu'elles ont dans notre intelligence et nos émotions. « L'homme est quelquefois affronté à des situations qui rendent le jugement moral moins assuré et la décision difficile. Mais il doit toujours rechercher ce qui est juste et bon » et s'efforcer de discerner la volonté de Dieu²⁶.

(Voir Jean-Michel LONGNEAUX, « La morale chrétienne face à l'euthanasie », dans : *Rapport des travaux de la commission d'éthique de la FIIHW*, Annexe V (2001-2002), p. 17-21 pour la position contestée.)

²³NEWMAN, *Difficulties of Anglicans*, II, p. 253.

²⁴*Ibid.*, p. 261.

²⁵*Ibid.*, p. 242 et 244.

²⁶CEC, N° 1787.

Mais si cette conscience se trompe, si le sujet prend un mal objectif pour un bien, ou l'inverse, que vaut cette fidélité à la conscience ? Car la conscience, même lorsqu'elle évite l'écueil de la volonté propre, peut réellement se tromper, nous présentant comme bien un bien qui n'est pas véritable ou nous enjoignant d'éviter un mal qui est en réalité un bien. Par exemple, s'abstenir de cohabiter avant le mariage constitue un bien réel, qui fait du mariage le lieu du grand don de soi à l'autre, que l'on fait en pleine liberté, par amour et sans contrainte — à l'inverse d'un glissement progressif vers la vie commune par petits pas successifs dont aucun ne constitue vraiment le grand pas décisif. Néanmoins, ce bien objectif est souvent considéré par les amoureux comme un mal, une attitude qui ne prépare pas à un engagement pour la vie, par crainte d'incompatibilités diverses.

Même dans ces cas extrêmes de confusion du bien et du mal, la volonté doit suivre la conscience. Et même, cette volonté sera *bonne* — dans la mesure où l'erreur de la conscience n'est pas volontaire. Rarement on a pu écrire quelque chose d'aussi limpide sur la conscience menacée par l'erreur que dans ce texte du concile Vatican II :

Plus la conscience droite l'emporte, plus les personnes et les groupes s'éloignent d'une décision aveugle et tendent à se conformer aux normes objectives de la moralité. Toutefois, il arrive souvent que la conscience s'égare, par suite d'une ignorance invincible, sans perdre pour autant sa dignité. Ce que l'on ne peut dire lorsque l'homme se soucie peu de rechercher le vrai et le bien et lorsque l'habitude du péché rend peu à peu sa conscience presque aveugle²⁷.

Saint Thomas avait beaucoup réfléchi sur la question, et voici l'explication qu'il en donne :

Comme l'objet de la volonté, nous l'avons vu, est ce que lui propose la raison, dès que celle-ci présente un objet comme mauvais, la volonté devient elle-même mauvaise si elle se porte vers lui. Ceci n'a pas seulement lieu pour les choses indifférentes, mais également lorsqu'il s'agit de choses bonnes ou mauvaises par elles-mêmes. [...] les choses bonnes peuvent devenir mauvaises et les choses mauvaises bonnes, si elles sont considérées ainsi par la raison. [...] toute vo-

²⁷ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, N° 16.

lonté qui n'obéit pas à la raison, que celle-ci soit droite ou qu'elle se trompe, est toujours mauvaise²⁸.

Toutefois, si la conscience « se trompe volontairement, soit directement, soit indirectement, par une erreur portant sur ce qu'on est tenu de savoir, une telle erreur n'excuse pas du mal la volonté qui agit conformément à cette raison ou conscience erronée »²⁹.

Nul ne peut agir contre ses convictions, comme l'avait déjà dit saint Paul (Rm 14,23). Toutefois, le fait que la conviction acquise soit évidemment contraignante au moment où l'on agit ne signifie aucunement canoniser la subjectivité. Ce n'est jamais une faute de suivre les convictions que l'on s'est formé, au contraire, on doit les suivre. Néanmoins, ce peut être une faute d'en être arrivé à se former des convictions si erronées, et d'avoir piétiné la répulsion de l'anamnèse qui est dans l'être. La faute, donc, se trouve ailleurs, plus en profondeur : non au moment même de l'acte, non dans le jugement présent de la conscience, mais dans cette négligence vis-à-vis de mon être même, qui m'a rendu sourd à la voix de la vérité et à ses suggestions intérieures³⁰.

Lorsque la conscience porte des jugements qui sont manifestement en désaccord avec la loi morale commune, tout en étant de bonne foi, on parle d'*ignorance invincible*. « Si l'ignorance est invincible, ou le jugement erroné sans responsabilité du sujet moral, le mal commis par la personne ne peut lui être imputé. Il n'en demeure pas moins un mal, une privation, un désordre. Il faut donc travailler à corriger la conscience morale de ses erreurs »³¹.

C'est toujours de la vérité que découle la dignité de la conscience : dans le cas de la conscience droite, il s'agit de la vérité objective reçue par l'homme, et, dans celui de la conscience erronée, il s'agit de ce que l'homme considère par erreur subjectivement vrai. [...] Avant de nous sentir facilement justifiés au nom de notre conscience, nous

²⁸ THOMAS D'AQUIN, *Somme Théologique*, Ia-IIae, Qu.19 a.5.

²⁹ *ibid.*, Ia-IIae, Qu.19 a.6. et CEC, N° 1791-92.

³⁰ Joseph RATZINGER, « Conscience et vérité », dans : *L'Église, une communauté toujours en chemin*, Bayard, 2008, p. 176-177.

³¹ CEC, N° 1793.

devrions méditer la parole du Psaume : « qui s'avise de ses faux pas ? Purifie-moi du mal caché » (Ps 19/18,13)³².

L'erreur peut être surmontée par le dialogue, l'étude, l'expérience de vie, mais elle demeure parfois momentanément insurmontable. « Est affecté d'ignorance invincible l'homme qui, quoiqu'il fasse, n'est pas capable dans l'heure présente de vaincre son incapacité à distinguer le bien du mal, ou tel bien de tel mal »³³.

La question doit être bien réfléchie : beaucoup sont, sur certains points, à des moments déterminés, incapables de percevoir, de reconnaître expressément, la moralité de tel ou tel acte. Autant il est déraisonnable et irrespectueux de présumer une ignorance invincible généralisée chez quelqu'un (ce qui signifierait une absence totale de moralité), autant il est fréquent de voir que tel ou tel comportement (qu'il s'agisse de travail, de profession, d'argent, de sexualité ou du politique) ne semble pas pouvoir, aux yeux de telle ou telle conscience humaine, relever de la moralité. L'homme ne voit pas le rapport qui existe entre tel geste et le bien moral. Son ignorance est invincible s'il n'a pas à sa disposition des moyens humainement possibles pour lui faire dépasser *hic et nunc* (ici et maintenant) cette ignorance sur ce point déterminé. Pour toutes sortes de raisons (culturelles ou morales, voire coupables), il ne perçoit pas comment telle ou telle chose relève de l'ordre de la moralité ; même s'il lit ou entend dire le contraire, il ne peut le comprendre³⁴.

Le primat donné à la conscience explique une préoccupation des documents officiels de l'Église par rapport à l'évolution de la mentalité culturelle dans laquelle baignent les consciences. On se souvient notamment de l'expression « culture de mort » reprise mainte fois par Jean-Paul II pour évoquer la culture contemporaine où la perte de la vérité sur l'homme conduit à malmener sa dignité³⁵.

³²JEAN-PAUL II, *Veritatis splendor*, N° 63.

³³Albert CHAPELLE, Jean-Marie HENNAUX et Graziano BORGONOVO, *La vie dans l'Esprit — Essai de théologie morale générale*, Parole et Silence, 2010, p. 291.

³⁴*Ibid.*

³⁵Voir notamment l'encyclique *Evangelium Vitæ*, et aussi cette déclaration de l'exhortation apostolique *Ecclesia in Europa*, N° 9 : « Nous sommes là devant l'apparition d'une nouvelle culture, pour une large part influencée par les médias, dont les caractéristiques

4.2.6 Conscience et vie de foi

Nous avons lu dans *Gaudium et Spes* que l'habitude du péché rend peu à peu la conscience presque aveugle. De même la négligence à rechercher le vrai et le bien. Au contraire, la familiarité avec Dieu et avec l'Évangile rend la conscience de plus en plus à même de bien juger et conduire l'homme. Nous en avons déjà parlé au sujet de cette « connaturalité » au bien que l'homme acquiert par l'usage des vertus (voir p.71). Laissons saint Paul nous suggérer cela avec ses mots chaleureux :

Voici ma prière : que votre amour abonde encore, et de plus en plus, en clairvoyance et pleine intelligence, pour discerner ce qui convient le mieux. (Ph 1,9-10a)

Ne vous conformez pas au monde présent, mais soyez transformés par le renouvellement de votre intelligence, pour discerner quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bien, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait. (Rm 12,2)

Une nouvelle fois nous découvrons que l'éthique n'est pas d'abord une affaire de lois et de permis/défendu mais de croissance intérieure et d'un amour qui devient de plus en plus perspicace et généreux.

4.3 Gradualité et pédagogie divine

La loi morale a pour but de faire saisir la vérité de l'homme : sa dignité, la grandeur de sa vocation à l'amour, sa situation dans le monde. La loi morale désigne ainsi des valeurs fondamentales et universelles. L'homme la découvre en lui-même, dans la structure de son être et sa vocation éternelle (loi naturelle). Il la connaît aussi par les préceptes scripturaires et les affirmations morales du Magistère.

La conscience personnelle va appliquer la connaissance universelle du bien dans une situation déterminée et exprimer ainsi un jugement sur la

et le contenu sont souvent contraires à l'Évangile et à la dignité de la personne humaine. De cette culture fait partie aussi un agnosticisme religieux toujours plus répandu, lié à un relativisme moral et juridique plus profond, qui prend racine dans la perte de la vérité de l'homme comme fondement des droits inaliénables de chacun. Les signes de la disparition de l'espérance se manifestent parfois à travers des formes préoccupantes de ce que l'on peut appeler une « culture de mort ».

juste conduite à tenir ici et maintenant. L'autorité de la conscience lui vient de son pouvoir de rechercher la vérité, de dépasser l'inclination de la volonté propre, de ce qui me plaît ou qui me paraît à ma mesure, pour faire le bien tel qu'il se présente à moi. Cette capacité est réglée par la vertu de *prudence*, qui consiste à appliquer les règles générales aux cas particuliers.

Mais il arrive que je ne me trouve pas en mesure d'accomplir ce que la loi morale demande. C'est le cas lorsque je ne pourrais pas sortir de la situation d'injustice dans laquelle je vis sans me jeter dans la misère et perdre toute perspective d'avenir, comme celui qui ne peut rendre immédiatement ce qu'il a volé et utilisé. C'est le cas lorsque des combats intérieurs d'ordre psychologique s'emparent de moi et troublent ma volonté. C'est le cas lorsque la force d'une habitude mauvaise a creusé en moi un sillon dont je peine à sortir. C'est le cas lorsque je me convertis et découvre la vérité morale que je ne me suis pas accoutumé à vivre. C'est le cas lorsque l'adhésion à la vérité qu'exprime la loi morale ne peut se faire immédiatement, à cause des liens dans lesquels je suis engagé, des personnes qui vivent autour de moi et dont je dois respecter le rythme de cheminement vers la lumière.

La vie morale n'est pas quelque chose de l'ordre du tout ou rien, du tout pur ou du complètement mauvais. Il y a beaucoup de situations où la vie morale prend plutôt l'aspect d'une *marche sur un chemin où l'on progresse*, d'un escalier dont on gravit peu à peu les degrés. C'est ici qu'intervient la loi de gradualité. Il ne s'agit pas d'adapter la loi morale à la diversité des situations humaines, mais de reconnaître que l'application de cette loi n'est pas possible immédiatement dans toutes les situations humaines.

4.3.1 La loi de gradualité et le Synode de 1981 sur la famille

Le processus de gradualité a d'abord été suggéré comme tel dans le domaine de la morale sexuelle, surtout autour de l'encyclique *Humanæ Vitæ* qui voulait éviter au monde d'entrer dans la mentalité contraceptive et dans une conception étriquée de la sexualité. Paul VI puis Jean-Paul II ne voulaient pas que par leur invitation les couples soient mis devant la simple alternative de soit considérer l'Église comme inhumaine ou incompétente, soit « se raidir dans un impossible effort au prix de l'harmonie et de l'équi-

libre voire de la survie du foyer »³⁶.

Après 1968, les conférences épiscopales occidentales avaient souvent botté en touche de façon rapide en renvoyant chacun à sa conscience, ouvrant par là une interprétation altérée de la conscience comme moyen de se dispenser de l'observation d'une loi morale — conception qui malheureusement n'a cessé de se répandre aujourd'hui. Le concept de *loi de gradualité* a été développé au cours des débats du Synode sur la famille de 1981. Les évêques voulaient trouver la clé théologique qui aiderait à accueillir les exigences d'*Humanæ vitæ* en matière de paternité responsable au sein de la situation concrète des couples qui estimaient une application littérale irréalisable. Il fallait articuler plus finement appel moral et possibilités concrètes. C'est ainsi que finalement l'exhortation apostolique post-synodale *Familiaris consortio*³⁷ évoquera la « loi de gradualité », sous la rubrique de « l'itinéraire moral des époux » :

L'ordre moral [...] répond aux exigences inscrites au plus profond de l'homme créé par Dieu. [...] Mais l'homme, appelé à vivre de façon responsable ce dessein de Dieu empreint de sagesse et d'amour, est un être situé dans l'histoire. Jour après jour, il se construit par ses choix nombreux et libres. Ainsi il connaît, aime et accomplit le bien moral en suivant les étapes d'une croissance. (FC 34)

Nous avons déjà rencontré la progressivité de la vie morale dans l'enseignement de saint Thomas, avec sa morale basée sur les vertus. De même, saint Alphonse cultivait le souci d'être au service de la vie de la grâce dans l'âme de son pénitent, laissant la place à une distance plus ou moins durable entre le comportement et la loi morale³⁸. Dans la perspective de Jean-Paul II, la vie morale prend l'allure d'un cheminement, soutenu par le désir inlassable de mieux saisir et incarner « les valeurs garanties et promues par la loi divine ». Chaque époque a sa manière de dire que la sainteté n'est pas un statut selon lequel on est à l'intérieur ou à l'extérieur, mais que l'on chemine vers la sainteté et que parfois on peine au cours de la marche et qu'il faut du temps pour avancer.

³⁶PAUL VI, discours aux Équipes Notre-Dame, 4 mai 1970.

³⁷JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, 22 novembre 1981.

³⁸Cf. Alain You, *La loi de gradualité, une nouveauté en morale ? — Fondements théologiques et applications*, Lethielleux, 1991, pp. 106-113.

Il ne faudrait pas regarder la loi morale « comme un simple idéal à atteindre dans le futur », mais comme une invitation du Seigneur à « surmonter sérieusement les obstacles ». Ainsi, la loi de gradualité n'est pas la « gradualité de la loi », c'est-à-dire le fait de considérer que la loi de Dieu ne s'applique pas de la même façon à tous les hommes dans toutes les situations, qu'il faut proposer une loi morale adaptée à la situation. Vouloir réduire le projet de Dieu exprimé dans la loi morale pour prétendument le rendre réalisable est un manque de respect envers la dignité de l'homme et envers la grandeur de chaque être humain appelé à un agir bon. On ne peut pas se contenter de proposer la loi morale comme un idéal plus ou moins hypothétique, qui ne pourra être réellement atteint que par des personnes quasiment idéales. La loi morale s'adresse pertinemment à moi, à tous, toujours ; il ne s'agit pas d'adapter ses exigences.

La loi de gradualité continue de proposer la norme morale à chacun, mais elle tient compte du fait que la personne humaine n'est pas un robot, que le choix d'un agir bon se heurte à beaucoup de *conditionnements qu'il faudra patiemment dépasser*. Ce processus de gradualité — le mot « loi » peut induire en erreur car il ne s'agit pas d'une loi au sens de la loi morale mais plutôt des lois de la nature — désigne le cas où la personne saisit la valeur que propose la loi morale, la recherche activement, mais ne peut pas encore pleinement la posséder, pour toutes sortes de raisons qui dépassent sa liberté, et se trouve donc objectivement dans une situation de péché.

Dans ce cadre, on n'en viendra pas à dire que tel mal moral est permis, mais plutôt que le péché commis ne relève pas automatiquement du péché grave et mortel même s'il contrevient clairement à la loi morale en matière grave. Cette nouvelle conception de la loi morale n'est possible que si l'on se place dans le cadre d'un progrès vers le bien. Elle ne se résigne pas au mal à cause de nos limites, mais elle considère que *tout le bien n'est pas possible immédiatement*, qu'il faut *laisser une place à l'espérance*.

Faire entrer la morale dans le cadre de l'espérance suppose que la personne va « mettre en place un processus dynamique destiné à établir les conditions nécessaires à une observance plus proche du vrai bien »³⁹. Lorsque je ne peux pas m'en sortir par un effort direct de la volonté sur le manquement lui-même, je suis néanmoins tenu de mettre en place un *pro-*

³⁹Yeu, *La loi de gradualité*, p. 41.

cessus de progrès, qui concernera des morceaux plus larges de ma vie : garde du cœur, de l'imagination, vigilance sur ce que je regarde, ce que j'écoute, les personnes que je fréquente, une vie de prière et d'intériorité, une vie saine, une culture du beau, de la gratuité, etc.

À côté des questions de morale sexuelle, cette loi de gradualité peut concerner l'exigence de restitution du bien volé, lorsque cette restitution ne paraît pas possible aussitôt ; ou le désarmement international, lorsque la dissuasion est encore nécessaire comme étape vers un désarmement progressif ; ou de nombreuses situations sociales, lorsque la justice évangélique est encore loin hors de portée et que le chemin passe par la prise de conscience des responsabilités personnelles de chacun.

Sur ce chemin de progrès le recours au *sacrement de réconciliation* est le moyen d'entretenir la communion avec Dieu et de rester dans la *tension amoureuse* vers sa volonté. Malheureusement certains confesseurs peinent à comprendre cet aspect de cheminement et voudraient alléger la vie de leur pénitent en les disculpant une fois pour toutes, en disant : « dans ta situation ce n'est pas un péché ». Pourtant, ce n'est pas alléger un fardeau que de le nier et un des aspects de la dissidence chrétienne au milieu du monde est de *refuser la tentation de se vouloir irréprochable*, le désir d'être en droit, de paraître blanc. La vraie condition humaine est d'être pécheur pardonné. C'est une identité heureuse lorsqu'elle est vécue dans l'amour. Mais quand le pardon devient suspect, la seule issue possible est d'être abssous à l'avance par la suppression de la loi morale. On décèle là un défaut dans la foi en l'amour véritable.

4.3.2 François et la pédagogie divine

Autre synode, autre terminologie ! Au Synode sur la famille de 2014-2015 est mis en avant le concept de « pédagogie divine », adressé à l'accompagnement de tous ceux qui vivent en couple dans une situation différente du mariage. On en trouve une explication dans le huitième chapitre de l'exhortation apostolique *Amoris lætitia* : « accompagner, discerner et intégrer la fragilité ». Il y est question d'accompagner vers le mariage ceux qui vivent en concubinage ou dans une seule union civile :

toutes ces situations doivent être affrontées d'une manière construc-

tive, en cherchant à les transformer en occasions de cheminement vers la plénitude du mariage et de la famille à la lumière de l'Évangile. Il s'agit de les accueillir et de les accompagner avec patience et délicatesse. (AL 294)

Dans une logique d'intégration,

on doit aider chacun à trouver sa propre manière de faire partie de la communauté ecclésiale, pour qu'il se sente objet d'une miséricorde « imméritée, inconditionnelle et gratuite ». Personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile ! Je ne me réfère pas seulement aux divorcés engagés dans une nouvelle union, mais à tous, en quelque situation qu'ils se trouvent. (AL 297 et 299)

La pédagogie divine permet d'aider les personnes « à parvenir à la plénitude du plan de Dieu sur eux ». Cela ne signifie pas transformer en législation les étapes d'intégration discernées (AL 300). Il semble qu'on s'engagerait, sinon, vers une gradualité de la loi. L'objectif reste de chercher la volonté de Dieu. Étant garanties « les conditions nécessaires d'humilité, de discrétion, d'amour de l'Église et de son enseignement », un colloque singulier avec un prêtre accompagnateur peut concourir « à la formation d'un jugement correct sur ce qui entrave la possibilité d'une participation plus entière à la vie de l'Église et sur les étapes à accomplir pour la favoriser et la faire grandir ». La conscience peut reconnaître qu'une situation objectivement en désaccord avec les exigences de l'Évangile est « pour le moment, la réponse généreuse qu'on peut donner à Dieu, et découvrir avec une certaine assurance morale que cette réponse est le don de soi que Dieu lui-même demande au milieu de la complexité concrète des limitations, même si elle n'atteint pas encore pleinement l'idéal objectif. » (AL 303) Il s'agit d'être « une Église attentive au bien que l'Esprit répand au milieu de la fragilité » (AL 308), bien que « d'aucune manière l'Église ne doit renoncer à proposer l'idéal complet du mariage, le projet de Dieu dans toute sa grandeur ». En effet, il demeure qu'« aujourd'hui, plus important qu'une pastorale des échecs est l'effort pastoral pour consolider les mariages et prévenir ainsi les ruptures. »

Table des matières

2	La liberté de l'homme	1
2.1	Le tournant opéré par la révélation biblique : l'abîme de la liberté	2
2.2	Le cœur de l'homme : liberté et volonté dans la Bible . . .	6
2.2.1	Genèse 2 : l'homme capable de Dieu, partenaire . .	7
2.2.1.1	Un commandement créateur de liberté .	8
2.2.1.2	Mais pourquoi cet arbre bizarre ?	12
2.3	Le bien et le mal : approche théologique	14
2.3.1	Effacement de la notion de bien	14
2.3.2	Du bien en soi aux biens pour moi	15
2.3.3	Une liberté qui a pour raison d'être l'amour et le bonheur	18
2.4	Reprise de la notion de liberté chez Thomas d'Aquin	20
2.4.1	Saint Thomas d'Aquin en son temps	20
2.4.2	L'homme et son bien	22
2.4.3	Une morale de la finalité	26
2.5	Le nominalisme — Un autre regard sur la liberté : la liberté d'indifférence	28
2.5.1	Quand la volonté supplante la raison	29
2.5.2	Une nouvelle conception de la liberté	31

3	La moralité des actes humains — les sources de la moralité	37
3.1	Introduction	38
3.2	l'intention du sujet	40
3.3	L'acte en ce qu'il est choisi : l'objet de l'acte	42
3.3.1	Ce que la volonté fait sienne dans un acte	42
3.3.2	Un engagement de la volonté plus profond que l'intention générale	42
3.3.3	Un engagement de la volonté qui doit être digne de l'homme	45
3.3.4	Quelques exemples	46
3.3.4.1	Légitime défense et acte à double effet	46
3.3.4.2	L'euthanasie	47
3.3.4.3	Le mensonge	49
3.3.4.4	Le vol	51
3.3.4.5	L'usage du préservatif	52
3.3.4.6	Questions de vie autour de l'embryon	53
3.3.4.7	Le dilemme du wagon fou	54
3.4	Les circonstances de l'acte	55
3.5	L'évaluation de la moralité d'un acte humain	56
3.5.1	Les actes intrinsèquement mauvais	57
3.5.2	Peut-on commettre un moindre mal ?	63
4	La vie morale, un cheminement de croissance ou de déclin	69
4.1	La personne que je deviens par mon action : les vertus	70
4.1.1	Les vertus cardinales	71
4.1.2	Les vertus théologiques	72
4.1.3	Les vertus correspondent à ce que nous sommes	73
4.2	La dynamique de la conscience morale	74
4.2.1	Le sanctuaire intime où la voix de Dieu se fait entendre	75

4.2.2	Être présent à sa conscience	76
4.2.3	conscience et vérité	77
4.2.4	soumission ou objection de conscience — le rapport aux autorités	79
4.2.5	la conscience qui doute et la conscience erronée . .	81
4.2.6	Conscience et vie de foi	85
4.3	Gradualité et pédagogie divine	85
4.3.1	La loi de gradualité et le Synode de 1981 sur la famille	86
4.3.2	François et la pédagogie divine	89
Index		91